

Notice d'information: Dispositif de vidéosurveillance

La protection des données a toujours été une préoccupation de l'Administration communale de Junglinster, elle l'est encore plus depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données, s'imposant à tout organisme (entreprise, association ou autorité publique).

Dans le cadre de la protection de ses intérêts, l'Administration communale de Junglinster a mis en place un dispositif de vidéosurveillance aux endroits suivants:

- au chalet en bois et à la zone située devant celui-ci, se trouvant près du parking du Centre sportif op Fréinen (n° cad. 906/4290)
- à l'entrée du chalet en bois se trouvant près du réservoir d'eau au Biergerbiereg (n° cad. 772/355)
- au parc du chalet barbecue se trouvant au Biergerbiereg (n° cad. 775/1406)
- au pavillon en bois se trouvant près du parking du parcours Frisbee-Golf, rue du château à Bourglinster (n° cad. 256/2704)
- au dépôt pour déchets verts se trouvant au croisement « Weimerech » (CR129/CR132) (n° cad. 137/6043)

1. Rôles et responsabilités

a. Le responsable de traitement

L'Administration communale de Junglinster, représentée par son collège de bourgmestre et échevins, est située à 12, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster
Tél : +352 78 72 72-1

b. Les sous-traitants

Voir le paragraphe : Sous-traitance et destinataires

2. Les données traitées

Des données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de mesures de surveillance mises en œuvre par l'Administration communale de Junglinster au moyen d'un dispositif de vidéosurveillance.

Les données à caractère personnel collectées dans ce cadre sont les suivantes :

- Séquences d'images (sans son)

Les données traitées sont adéquates, pertinentes et non excessives.

3. Pourquoi nous traitons vos données (finalités)

Les buts poursuivis par l'implémentation du système de vidéosurveillance sont :

- détecter et identifier les comportements potentiellement suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou incidents dans les zones ci-dessus citées.
- éviter le vandalisme et à protéger les biens appartenant à la commune.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime du responsable du traitement (article 6 du RGPD). Page 1

4. Durées de conservation

L'Administration communale de Junglinster s'engage à conserver les données collectées pendant une période maximale de 7 jours au regard des finalités poursuivies. Au-delà de cette durée de 7 jours, les données à caractère personnel seront supprimées automatiquement.

En cas de constatation d'une dégradation des biens appartenant à la commune, l'Administration communale de Junglinster conservera une copie de la section d'images qu'elle transférera également aux forces de l'ordre dans le cadre d'une enquête policière. Les données seront, dans ce cas précis, conservées au-delà des délais prémentionnés, et ce jusqu'à la fin de l'enquête.

5. Sous-traitance et destinataires

Un prestataire externe, DSK SYSTEMS s.a., est impliqué dans le traitement des données mais seulement lors de l'installation du dispositif. Ce dernier peut être amené à consulter les données collectées par l'Administration communale de Junglinster, lors des maintenances, sans pourtant ne rien copier ni conserver. Une clause de confidentialité a été signée avec cette entreprise.

Les **destinataires** des données sont strictement limités :

- Un rédacteur du secrétariat communal.

6. Vos droits

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel et de vie privée, vous disposez :

- ✓ **D'un droit d'accès** : vous avez le droit d'obtenir confirmation que nous traitons vos données à caractère personnel et d'obtenir une copie de ces données ;
- ✓ **D'un droit de rectification** : vous pouvez demander la rectification de vos données erronées ou incomplètes ;
- ✓ **D'un droit à l'effacement** : dans certains cas, vous pouvez demander l'effacement de vos données à caractère personnel. Nous sommes toutefois susceptibles de conserver certaines données vous concernant lorsque nous y sommes obligés par la loi, ou si nous avons un intérêt légitime pour le faire ;
- ✓ **D'un droit à la limitation du traitement** : vous pouvez nous demander que nous limitions certains traitements effectués sur vos données à caractère personnel. Ce droit joue uniquement dans les cas suivants :
 - Lorsque vous contestez l'exactitude de vos données pendant le temps nécessaire pour vérifier leur exactitude,
 - En cas de traitement illicite de notre part et que vous ne souhaitez pas l'effacement des données à caractère personnel en question,
 - Lorsque nous n'avons plus besoin de vos données à caractère personnel mais que celles-ci vous sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
 - Lorsque vous avez fait exercice de votre droit d'opposition le temps de vérifier que les motifs légitimes que nous poursuivons prévalent sur les vôtres.
- ✓ **D'un droit à la portabilité de vos données** : vous avez le droit de recevoir les données à caractère personnel que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement. Toutefois, le

traitement dont vous faites l'objet n'étant pas réalisé à l'aide de procédés automatisés, vous ne remplissez pas les conditions pour faire usage de votre droit à la portabilité ;

- ✓ **D'un droit d'opposition** : vous disposez du droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à tout traitement de vos données à caractère personnel nécessaire à l'exercice d'une mission d'intérêt public ou fondé sur l'intérêt légitime ;
- ✓ **D'un droit d'introduire une réclamation** : vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

7. Informations complémentaires

Le dispositif de vidéosurveillance enregistre 24h/24 et 7j/7.

8. Contact

Si vous avez des questions relatives à la présente notice d'information ou à vos données à caractère personnel, ou si vous désirez exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

- Par mail : dpo@junglinster.lu
- Par courrier, à l'adresse suivante :
Administration communale de Junglinster
12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

9. Révision

La présente notice est conforme aux lois et règlements en vigueur.

Toute modification utile y sera apportée en raison de tout changement légal et réglementaire.

Date de création : 12.08.2022

Date de mise à jour : XXXX